

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 2 mai 2018 et à laquelle sont présents son honneur le Maire, M. Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

Mme Sandra Armstrong
M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau

M. Brian Boisvert
M. Garry Ladouceur
Mme Kim Laroche

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

79-05-2018 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Mme. Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

80-05-2018 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 4^{ème} jour de avril 2018.

DEMANDES DE L'AUDIENCE

- Mr Landry : - suivi sur les Inondations
- Problèmes de salubrité
- M. Korol : - Vitesse sur Chemin de La Passe
- Lumière sur Chemin de La Passe
- Végétation sur Chemin de La Passe
- Mme Korol : - Sensibilisation déchets sur chemins
- Lumière sur Chemin de La Passe
- Vitesse sur Chemin de La Passe
- M. Fréchette : - Poubelles
- Investissements parc enfant
- M. Bélair : - Balançoire parc Davidson
- Mme Laroche : - Eau - clôture Parc Amyotte
- Déchets septiques Chemin Bois-Franc
- Procès-verbaux site internet
- M. McGillvary - Chemin Lac de La Mousse
- Mme Pleau : - Lumière de rue
- Entretien Parc

81-05-2018 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 2 MAI 2018.

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 2 mai 2018 au montant de 275,595.56\$

82-05-2018 PEINTURE NIVELEUSE

Il proposé par M. Garry Ladouceur
et résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract accepte la soumission de Mr André Brisebois pour le peinturage de la niveleuse Municipale. Que les travaux soient coordonnés par M. Jimmy Danis dans les temps opportuns selon la charge de travail.

83-05-2018 GRAVIER BRUT (MUCK)

Il est proposé par M. Luc Sicard et résolu à l'unanimité, que le Conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract fasse l'achat de 4000 tonnes de gravier Brut à 2.50\$/tonne de la compagnie Fleming de Chapeau. Que le matériel étant entreposé sur le chemin de La Centrale soit transporté sur un terrain municipal le plus près.

84-05-2018 RESPONSABLES DE DOSSIERS

Proposé par Mme. Sandra Armstrong
Et adopté à l'unanimité

Que cette Municipalité approuve la liste des responsabilités (dossiers) des conseillers de cette Municipalité. La liste en question peut être retrouvée au bureau de M. Eric Rochon, Directeur Général.

85-05-2018 REGLEMENT ANNEXION 2018-08 (SECTEUR GRAND-MARAIS)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PONTIAC
MUNICIPALITÉ DE MANSFIELD-ET-PONTEFRAC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-08

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU
TERRITOIRE
DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE FORT-COULONGE**

ATTENDU QU' une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (L.R.Q. chapitre 0-9), étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné le 4 avril 2018,

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Garry Ladouceur et résolu à l'unanimité du conseil municipal le règlement suivant, portant le numéro 2018-08, est adopté.

ARTICLE 1

La partie du territoire de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge délimitée par la description et le plan ci-joints faits le 16 août 2017 par Mme Louise Genest, arpenteur-géomètre, faisant référence à ses minutes (*numéro des minutes de 3120 Dossier 17-LG982*) est annexée au territoire de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract ;

ARTICLE 2

L'annexion est faite aux conditions suivantes:

Condition 1

Le territoire décrit à l'article 1 du présent règlement sera, à la date d'entrée en vigueur du règlement d'annexion, rattaché au chemin Grand-Marais ;

Condition 2 (réparation chemin)

Que les frais de réparation de la section à annexer soient répartis aux deux Municipalités mentionnées dans cette entente. Que le montant maximal à répartir du projet contenu dans cette entente soit de 92,033.00\$. Que ces frais soient répartis au prorata de la population totale des deux municipalités. Fort-Coulonge : 1 335 résidents (37,78) : 34770\$

Mansfield-et-Pontefract : 2 199 résidents (62,22) : 57 263\$ À noter que le montant de 34 770\$ est la somme maximale à être payée par la municipalité du Village' de Fort-Coulonge et ce, même si le coût des travaux excède l'estimation de 92033\$ initialement prévue par Mansfield-et-Pontefract;

DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX: l'asphaltage de la portion visée du chemin du Grand-Marais devra se faire obligatoirement dans un délai de trois (3) ans à compter de l'approbation du susdit règlement.

MODALITÉ DE PAIEMENTS :À l'approbation finale du règlement d'annexion par le ministre des Affaires Municipales et de l'occupation du territoire , une somme de 13 613\$ sera versée à la municipalité de Mansfield-et-Pontefract par le Village de Fort-Coulonge pour la mise en forme de la portion de chemin visée. Quant au solde de 21 157\$ représentant le coût estimé pour l'asphaltage, il sera remboursé à la municipalité de Mansfield-et-Pontefract sur présentation de la facturation, une fois la réalisation des dits travaux.

Que le maître d'œuvre pour les travaux de réparations de la section à annexer soit la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract.

Condition 3 (PROCÉDURES DE CONSULTATION)

Nécessairement, la procédure de consultation devra débiter une fois que le règlement d'annexion sera réputé acceptable pour les deux municipalités visées par ce règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ, PAR LE VOTE AFFIRMATIF DE LA MAJORITÉ ABSOLUE DES MEMBRES DU CONSEIL, À LA SÉANCE DU 2 MAI 2018.

.....
Gilles Dionne
Maire

.....
Éric Rochon
Directeur général

86-05-2018 CIRCULATION ROUTE 148 (RUE PRINCIPALE)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract reçoit fréquemment des plaintes concernant la vitesse permise sur la route 148 au niveau du chemin LeGuerrier Ouest jusqu'au chemin des Bucherons;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract convient que certaines jeunes familles vivent sur ce tronçon de route;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Mansfield-et-Pontefract convient que les intersections peuvent engendrer un danger lors de l'accès à la route 148;

Il est donc

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil Municipal de Mansfield-et-Pontefract demande au Ministère d'étudier la possibilité de modifier la vitesse permise **sur la route 148 au niveau de la rue Le Guerrier Ouest jusqu'au chemin des Bucherons** à un maximum de 60km/h.

87-05-2018 PROJET EMPLOI QUEBEC

Proposé par Mme. Claudette Béland
Et adopté à l'unanimité.

Que cette municipalité demande à Emploi Québec de lui accorder une subvention salariale afin de permettre à cette Municipalité d'embaucher un(e) employé(e) pour permettre de mettre à jour certains travaux d'entretiens d'immeubles municipaux. Le besoins serait d'environ 18 semaines à 40 heures semaines.

Toute aide financière sera grandement appréciée et les conditions et durée du placement pourront être négociés avec M. Éric Rochon, Directeur Général.

Que le Directeur Général, M. Eric Rochon soit aussi autorisé à signer tous documents concernant le projet.

88-05-2018 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES SERVICES
TÉLÉPHONIQUES

ATTENDU QUE l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

ATTENDU QUE la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible ;

Il est proposé par Monsieur Garry Ladouceur
et unanimement résolu

Que la Municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible, au C.A.U. 9-1-1 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais dont le siège social est situé au **7, chemin Edelweiss**, La Pêche (Québec) J0X 3G0 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

89-05-2018 AIDE FINANCIÈRE ÂGE D'OR

Proposé par Mme Claudette Béland
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité contribue une aide financière à l'organisme :

Club de l'Âge d'Or	1,000.00\$
--------------------	------------

90-05-2018

ÉCLAIRAGE PONT FÉLIX-GABRIEL-MARCHAND

- CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec investi plus de 5 millions de dollars à la préservation du Pont Félix Gabriel-Marchand .
- CONSIDÉRANT QUE le Pont Félix-Gabriel-Marchand est l’emblème du tourisme de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract et possiblement même la MRC de Pontiac;
- CONSIDÉRANT QUE l’achalandage de piétons pratiquant cette infrastructure;
- CONSIDÉRANT QU’ il y a toujours eu un problème de sécurité lorsque les piétons et cyclistes emprunte le pont, surtout le soir;
- CONSIDERANT QUE ceci est une chance idéale pour faire valoriser cet attrait touristique si important pour cette Municipalité et inciter le tourisme chez-nous.

IL EST DONC

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l’unanimité

Que cette Municipalité demande au Ministères concernés d’inclure un éclairage du pont qui pourrait à la fois assurer la sécurité de ses usagers et aussi valoriser cette infrastructure si précieuse.

91-05-2018 GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 2018

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l’unanimité.

Que cette Municipalité participe monétaire au niveau de 500\$ au défi cycliste du grand défi Pierre Lavoie 2018.

92-05-2018 TOURNOI GOLF COOPERATIVE DU CENTRE DES LOISIRS

Proposé par Mme Claudette Béland
Et adopté à l’unanimité.

Que cette municipalité participe au tournoi de golf organisé par la Coopérative du centre des loisirs. La Municipalité commanditera l’achat de deux quatuors

93-05-2018 ENTENTE LOCATION

Proposé par M. Brian Boisvert
Et résolu à l’unanimité

Que cette Municipalité signe une entente de location des lots 4 638 446 et 4 638 745.

Que Monsieur Gilles Dionne (maire) et Monsieur Eric Rochon (D.G.) soient autorisés à signer, pour cette Municipalité, cette entente.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 81, 82, 87, 89, 91 et 92.

ET J'AI SIGNÉ CE 3 MAI 2018.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

94-05-2018 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 20:53 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.